

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 13 janvier 2025, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné		Nature et effets de la demande
1	Adresse : chemin Vetter Lot : 5070014 Matricule : 8730-73-7511	Autoriser la construction accessoire d'un quai sans qu'un bâtiment principal ne soit érigé sur l'emplacement, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 102, exige qu'un bâtiment principal soit implanté sur le terrain pour ériger une construction accessoire en zone RT-01. Autoriser que l'emplacement de ce quai soit à plus de 4,26 mètres de la ligne latérale, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 106, tableau 31, paragraphe 27 « Quai », exige une distance minimale de 5 mètres.
2.	Adresse : 32, chemin Gauthier Lot : 5069966 Matricule : 8730-67-4228	Autoriser la construction d'une résidence principale à plus de 5,09 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2024-732, grille RT-01, exige une marge avant de 10 mètres.
3.	Adresse : 33, chemin Mayer Lot : 5264965 Matricule : 9223-50-4233	Autoriser la construction d'une résidence principale à plus de 6 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2024-732, grille RT-01, exige une marge avant de 10 mètres. Autoriser la construction d'un abri pour véhicule attenant au bâtiment principal à 3,83 mètres de la marge latérale gauche alors que règlement de zonage 2024-732, grille RT-10, exige une norme d'implantation d'une distance de 5 mètres.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 19 décembre 2024.

Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 13 janvier 2025, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19 décembre 2024, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 19 décembre 2024.

Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière